

"Le Parlement et le Plan Delors" dans Europe (10 mars 1987)

Légende: Le 10 mars 1987, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, souligne l'importance du débat mené au Parlement européen sur le paquet Delors I et plus particulièrement sur la réforme du budget communautaire.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Lodovico ; RRéd. Chef Riccardi, Ferdinando. 09-10.03.1987, n° 4505. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_parlement_et_le_plan_delors"_dans_europe_10_mars_1987-fr-494ea12f-da33-43a3-b8e8-00f18151c684.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Le Parlement et le Plan Delors

Le débat qui aura lieu mercredi au Parlement sur le Plan Delors aura sans doute une grande importance et permettra probablement de voir plus clair dans une situation qui est en train de devenir très inquiétante.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le document de la Commission se trouve désormais entre les mains du Coreper auquel il avait été confié par les Ministres des Affaires Etrangères le 22 février après une brève discussion de caractère général au cours de laquelle on avait parlé surtout procédure, mais qui avait permis d'entrevoir les thèmes sur lesquels des débats difficiles sont à prévoir. Comme indiqué dans le Bulletin de samedi dernier, les Représentants Permanents ont décidé de consacrer à l'analyse du document (sur lequel ils ont déjà obtenu quelques éclaircissements de la part de la Commission) un après-midi par semaine. Puisqu'il est prévu qu'un premier rapport sera remis aux Ministres pour la session du Conseil du 27 avril, on peut supposer qu'ils auront, sur le Plan Delors, cinq ou six réunions.

Puisque le Coreper, en raison de sa nature, doit entrer dans les détails, et que pour certains d'entre eux, notamment au sujet du financement de la Communauté, de la discipline budgétaire et des règles de gestion, des modalités de fonctionnement des Fonds structurels, etc., des problèmes délicats et complexes vont se poser, il est facile de prévoir que les Représentants Permanents n'aboutiront pas à des positions unanimes et ne pourront pas proposer aux gouvernements des options définitives.

En d'autres termes, on est entré désormais dans le cycle extrêmement dangereux dans lequel il est très facile de perdre totalement de vue les grandes finalités d'un projet global par sa nature et, par conséquent, de morceler le débat dans un grand nombre d'issues séparées, avec le risque de ne résoudre ni les grands ni les petits problèmes.

Comment est-il possible de sortir de cette impasse? La chose n'est pas facile et les circonstances se sont chargées d'en accroître les difficultés. Deux facteurs négatifs sont surtout intervenus.

Le premier a été l'exigence, exprimée par la présidence britannique, juste au moment où la Commission était prête à mettre le point final à ses propositions, du sondage préalable dans les capitales. Ce sondage se déroula compte tenu des exigences électorales allemandes et, par conséquent, il ne s'acheva que le 13 février à Bonn. Après quoi la Communauté procéda immédiatement, en adoptant son document déjà le 15 février. Un bon mois de perdu.

Le deuxième facteur négatif a été l'incident de parcours subi par le processus de ratification de l'Acte Unique de la part de l'Irlande et cela malgré le vote positif du Dail, intervenu en temps utile. Aujourd'hui, nous savons que, dans la meilleure des hypothèses, l'entrée en vigueur de l'Acte Unique ne pourra avoir lieu que le 1er avril.

Ce seront donc, par rapport aux prévisions que l'on pouvait faire encore en décembre, trois mois de perdus. Trois mois qui ont gravement affecté la stratégie de la présidence belge selon laquelle, en engageant dès janvier le débat sur les propositions de la Commission, il n'aurait pas été impossible de passer rapidement au plan politique, essayant de trancher les nœuds principaux lors d'un sommet informel à la mi-mars et obtenir ainsi, lors du Conseil Européen de juin, l'accord politique nécessaire pour prendre quelques décisions formelles, notamment en matière de financement, en temps utile en vue du budget 1988. Il ne faut pas oublier que plusieurs propositions de la Commission doivent avoir leur base juridique dans l'Acte Unique, comme prévu par celui-ci. Il en est de même pour la mise en oeuvre de la procédure dite de coopération avec le Parlement Européen. La Commission peut-elle introduire certaines propositions en se fondant sur l'art. 253 CEE (comme elle l'a fait au sujet de ses compétences d'exécution)? C'est un expédient qui n'aurait qu'une utilisation marginale. Le risque est que tout bascule et que - comme certains déjà le proposent - une décision soit prise à titre conservatoire d'augmenter le plafond TVA à 1,6% pour 1988. Et puis, il ne se passera plus rien sinon, peut-être, quelques voix à la majorité pour réaliser le Livre Blanc. Les jeux seront faits, et la transformation du marché en espace économique aura vécu.

Emanuele Gazzo